



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 25 août 2023

Crise viticole : l'Etat confirme le complément de financement de la réserve de crise de l'Union européenne, qui permet de porter à 200 M€ au total le financement de la distillation de crise

La filière vitivinicole est majeure pour l'économie française, à la fois dans notre balance commerciale mais aussi pour l'économie de nos territoires. En raison des difficultés conjoncturelles importantes auxquelles elle fait face, l'Etat l'accompagne dans la mise en œuvre de mesures de gestion de crise permises au travers de l'organisation commune des marchés du secteur viti-vinicole.

Au cours de son déplacement dans l'Hérault ce vendredi 25 août, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a pu échanger à la distillerie d'Olonzac avec les acteurs qui jouent un rôle majeur dans leur déploiement.

Les échanges avec la Commission européenne ont permis d'aboutir à un règlement européen, publié le 26 juin, qui autorise et encadre les aides à la distillation de crise pour la campagne 2023. Cette opération permet d'apporter un soutien à la filière afin de faire face aux perturbations de marché rencontrées sur les vins rouges et rosés des trois segments Appellation d'origine protégée (AOP), indication géographiques (IGP), ainsi que les Vins sans indication géographique (IG) des bassins viticoles autres que Rhône-Provence et Centre Val de Loire.

L'adoption rapide de ce règlement européen a permis au Gouvernement de procéder dès cet été à une première vague de distillation de crise, par un appel à souscription lancé par FranceAgriMer, dans le budget initialement prévu de 160 M€ et pour un maximum de besoin prévisionnel de 3 MhL.

Les retours de cet appel à souscription ont été plus importants, à hauteur de plus de 4,4 MhL. Le Ministre, constatant un besoin effectif de compléter l'enveloppe annoncée en février dernier, a décidé de mobiliser la réserve dite « de crise » de l'Union européenne, pour abonder cette opération de distillation et atteindre un maximum de 200 M€. La France notifiera en ce sens

auprès de la Commission européenne. L'Etat sera bien au rendez-vous de ses engagements.

Au-delà de son appui à cette crise conjoncturelle, le Gouvernement accompagne la filière vinicole française dans l'élaboration de son plan stratégique d'avenir. A plus long terme, la filière se projette en effet dans les nécessaires adaptations au changement climatique et à l'évolution des demandes du marché domestique et export.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv